

1^{er} novembre 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 1^{er} novembre 1999 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER

PAUL M. ROLLAND

ONIL COUTURE

JEAN-GUY TARTE

JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Madame **ANNE JONCAS** est absente de son siège.

Monsieur **ANDRÉ BENOÎT**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, adjoint au greffe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- | | | |
|-------------|-----|---|
| 1999-11-410 | 1.1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 1999-11-411 | 1.2 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 1999 |
| 1999-11-412 | 1.3 | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 1999 |
| N. M. | 1.4 | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 1999 |
| 1999-11-413 | 1.5 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 OCTOBRE 1999 |

2. RÈGLEMENT

- | | | |
|-------|-----|---|
| N. M. | 2.1 | LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARRACTÈRE DE CHEMIN ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU CHEMIN LAPOINTE (MONTRÉ À L'ORIGINAIRE) |
|-------|-----|---|

1^{er} novembre 1999

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

N. M. 3.1 DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME ANNE JONCAS À TITRE DE CONSEILLÈRE DU DISTRICT NUMÉRO 2, LAC-BROMONT

1999-11-414 3.2 GALA GRAND PRIX DISTINCTION 1999

1999-11-415 3.3 COTISATION AU CLUB DU LUNDI

4. AVIS DE MOTION

5. AFFAIRES COURANTES

1999-11-416 5.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES, ANNÉES 2000-2001-2002

1999-11-417 5.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX DES ÉTANGS D'ÉPURATION, ANNÉES 2000-2001-2002

1999-11-418 5.3 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE D'EAU DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX, ANNÉES 2000-2001-2002

1999-11-419 5.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHLORE LIQUIDE, ANNÉE 2000

1999-11-420 5.5 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX HYDRATÉE, ANNÉE 2000

1999-11-421 5.6 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM, ANNÉE 2000

1999-11-422 5.7 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE PIERRE-LAPORTE

N. M.
1999-11-423 5.8 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'OCCASION DU 15^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE

N. M.
1999-11-424 5.9 VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, 1999

1999-11-425 5.10 MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, AU NOM DE LA VILLE

1999-11-426 5.11 ADDENDA AU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS

1999-11-427 5.12 RÉOLUTION D'APPUI À LA COALITION POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DU QUÉBEC

1999-11-428 5.13 FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX DE LA SODER

N. M. 5.14 ASSOCIATIONS DE SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI

1^{er} novembre 1999

1999-11-429	5.15	DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR L'ENSEMBLE VOCAL DE BROMONT
1999-11-430	5.16	DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL <u>THE SHOPPER</u>
1999-11-431	5.17	MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE POUR RÉDIGER DES HYPOTHÈQUES LÉGALES RELATIVEMENT À DES TAXES IMPAYÉES
1999-11-432	5.18	MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE POUR RÉDIGER UNE QUITTANCE CONCERNANT UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE
1999-11-433	5.19	SOS DÉPANNAGE MOISSON GRANBY : SOIRÉE BÉNÉFICE
1999-11-434	5.20	CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE
N. M.	5.21	CESSION DU CHEMIN LAPOINTE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS
1999-11-435	5.22	SIGNATURE DES BAUX POUR TROIS (3) KIOSQUES POSTAUX
1999-11-436	5.23	TRANSFERT BUDGÉTAIRE
N. M.	5.24	DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE, BOULEVARD DE BROMONT. RÉOLUTION NUMÉRO 1999-10-385
1999-11-437	5.25	ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT INFÉRIEURS À 1 200\$: RUE JACQUES-CARTIER
1999-11-438	5.26	ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT INFÉRIEURS À 1 200\$: CHEMIN BERGERON
1999-11-439	5.27	ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT INFÉRIEURS À 1 200\$: CHEMIN SAXBY
N. M.	5.28	DEMANDE D'UTILISATION D'UN TERRAIN FAITE PAR LE CLUB SPORTIF DE BROMONT : PISTE BMX - BROMONT
1999-11 440	5.29	MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 e) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 725-92 AFIN DE TENIR COMPTE DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE AUX PROPRIÉTAIRES LORS D'UN REFINANCEMENT
N. M.	5.30	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 1999
N. M.	5.31	ACHAT D'UNE AUTOMOBILE POUR LE SERVICE DE GESTION DU TERRITOIRE
N. M.	5.32	AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION PUBLIQUE RELATIVEMENT À LA CUEILLETTE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

1^{er} novembre 1999

6. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 1999-11-441 6.1 CONGÉ SANS SOLDE, À TEMPS PARTIEL, DE MESDAMES SOPHIE BARRET ET ISABELLE CHABOT
- 1999-11-442 6.2 STAGIAIRE EN SECRÉTARIAT ET COMPTABILITÉ
- 1999-11-443 6.3 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SURNUMÉRAIRE AUX PERMIS DE CONSTRUCTION
- 1999-11-444 6.4 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS
- 1999-11-445 6.5 PERMANENCE DE MONSIEUR YAN GENDREAU, VOIRIE MUNICIPALE

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 1999
- N. M. 7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC TENUES LES 24 AOÛT ET 14 SEPTEMBRE 1999
- N. M. 7.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 14 OCTOBRE 1999
- N. M. 7.4 DÉPÔT DE L'AVIS RELATIF À UN PERMIS D'ALCOOL
- N. M. 7.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-251 CONCERNANT LES VÉHICULES HORS ROUTE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1999-11-446 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1999-11-410

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} novembre 1999

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Les sujets numéros 2.1, 5.14, 5.21, 5.28, 5.30, 5.31 et 5.32 sont reportés à une séance subséquente.
- Le sujet numéro 5.24 est retiré de l'ordre du jour.
- Le sujet numéro 6.4 aurait dû se lire de la façon suivante :

6.4 IDENTIFICATION DE MONSIEUR DANIEL POTVIN
DANS LA BANQUE DE SURNUMÉRAIRE POUR LES
TRAVAUX PUBLICS

ADOPTÉ

1999-11-411

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL **TENUE LE 4 OCTOBRE 1999****

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 1999

ADOPTÉ

1999-11-412

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'OCTOBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} novembre 1999

D'adopter la liste des comptes à payer au montant de **TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (376 450,83\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'OCTOBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'octobre 1999 déposée par Monsieur André Deragon, directeur du service de Gestion. Le montant des permis émis durant le mois d'octobre 1999 se chiffre à **TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (378 000\$)**.

1999-11-413

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 OCTOBRE 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 13 octobre 1999, sauf pour ce qui est de la résolution numéro 99-054 qui sera à nouveau discutée.

ADOPTÉ

1^{er} novembre 1999

N. M.

**LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE
CARACTÈRE DE CHEMIN ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN
PUBLIC UNE PARTIE DU CHEMIN LAPOINTE (MONTRÉ À
L'ORIGINAIRE)**

Le sujet numéro 2.1 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME ANNE JONCAS À TITRE
DE CONSEILLÈRE DU DISTRICT NUMÉRO 2, LAC-BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Madame **ANNE JONCAS** à titre de conseillère. La vacance au poste de conseiller du district numéro 2, Lac-Bromont est constatée.

1999-11-414

GALA GRAND PRIX DISTINCTION 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)**, taxes incluses, à la Chambre de commerce Granby-Bromont, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour participer au gala Grand prix distinction 1999.

ADOPTÉ

1999-11-415

COTISATION AU CLUB DU LUNDI

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} novembre 1999

De décliner l'invitation à faire partie du Club du lundi compte tenu que les réunions de travail et les assemblée du conseil se tiennent les lundis.

ADOPTÉ

1999-11-416

ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES, ANNÉES 2000-2001-2002

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX*			TOTAL
	2000	2001	2002	
Groupe S. M. inc.	7 189,32\$	7 189,32\$	7 189,32\$	21 567,96\$
Biolab inc.	6 007,76\$	6 007,76\$	6 007,76\$	18 023,28\$

*taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'analyses des eaux usées industrielles, pour les années 2000, 2001 et 2002 au plus bas soumissionnaire conforme soit, Biolab inc., pour la somme de **DIX-HUIT MILLE VINGT-TROIS DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (18 023,28\$)**.

ADOPTÉ

1999-11-417

ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX DES ÉTANGS D'ÉPURATION, ANNÉES 2000-2001-2002

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

1^{er} novembre 1999

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX			TOTAL
	2000	2001	2002	
GROUPE S. M. INC.	3 369,66\$	3 369,66\$	3 369,66\$	10 108,98\$
BIOLAB INC.	3 126,38\$	3 126,38\$	3 126,38\$	9 379,14\$
IBM CACNADA INC.	--	--	--	--

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'analyse d'eau des étangs d'épuration, pour les années 2000, 2001 et 2002 au plus bas soumissionnaire conforme soit Biolab inc. Pour la somme de **NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX NEUF DOLLARS ET QUATORZE CENTS (9 379,14\$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

1999-11-418

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE D'EAU DE LA
CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX, ANNÉES 2000-2001-2002**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX			TOTAL
	2000	2001	2002	
GROUPE S. M. INC.	3 445,67\$	3 445,67\$	3 445,67\$	10 337,01\$
BIOLAB INC.	3 301,91\$	3 301,91\$	3 301,91\$	9 905,73\$
IBM CACNADA INC.	--	--	--	--

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'analyse d'eau de la centrale de traitement des eaux, pour les années 2000, 2001 et 2002 au plus bas soumissionnaire conforme soit Biolab

1^{er} novembre 1999

inc. Pour la somme de **NEUF MILLE NEUF CENT CINQ DOLLARS ET SOIXANTE- TREIZE CENTS (9 905,73\$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

1999-11-419

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHLORE LIQUIDE, ANNÉE 2000

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/KG*
H C I Stanchem	1,91\$
Alcan Produits chimiques	--

* taxes applicables en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de chlore liquide, pour l'année 2000, au seul soumissionnaire, conforme soit H C I Stanchem au prix de **UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (1,91\$)** du kilogramme, taxes en sus.

ADOPTÉ

1999-11-420

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX HYDRATÉE, ANNÉE 2000

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

1^{er} novembre 1999

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/TM*
Graybec inc.	215,60\$

* taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de Chaux Hydratée, pour l'année 2000, au seul soumissionnaire conforme, soit Graybec inc., au prix de **DEUX CENT QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (215,60\$)** la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ

1999-11-421

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SULFATE
D'ALUMINIUM, ANNÉE 2000**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/TM*
Produits chimiques générale du Canada	261,75\$
Eaglebrooke inc. du Canada	239,34\$

* taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de sulfate d'aluminium, pour l'année 2000, au plus bas soumissionnaire conforme soit Eaglebrooke inc. Du Canada, au prix de **DEUX CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET TRENTE-QUATRE CENTS (239,34\$)**, la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ

1^{er} novembre 1999

1999-11-422

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE
DE POMPAGE PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission le 4 octobre 1999 à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
T. G. C. INC.	132 899,88\$
Les entreprises Allaire et Gince	149 187,43\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger, au plus bas soumissionnaire conforme, soit T. G. C. inc. le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du poste de pompage Pierre-Laporte, au montant de **CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (132 899,88\$)**, taxes incluses, sur la base des prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offre.

ADOPTÉ

N. M.

Monsieur le conseiller **JEAN-JACQUES BOISVERT** quitte son siège après avoir divulgué qu'il était président du Club de l'âge d'or d'Adamsville.

1999-11-423

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'OCCASION DU 15^E
ANNIVERSAIRE DE FONDATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR
D'ADAMSVILLE**

1^{er} novembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00\$)** au Club de l'âge d'or du secteur d'Adamsville, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont au 15^e anniversaire de la fondation du club.

ADOPTÉ

N. M.

Monsieur le Conseiller **JEAN-JACQUES BOISVERT** réintègre son siège

1999-11-424

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, 1999

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ordonner à l'adjoint au greffe, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le 30 novembre 1999 à 13 heures trente minutes et ce, à la salle des délibérations du conseil située au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent dans la liste jointe à la présente résolution, comme ci récitée au long.

ADOPTÉ

1999-11-425

**MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES
IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, AU NOM
DE LA VILLE**

1^{er} novembre 1999

ATTENDU QUE la Ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la loi sur les cités et villes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Madame Clémence Gamache, mandataire de la Ville pour enchérir, pour le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, dû et pour acquérir, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle des délibérations du Conseil le 30 novembre 1999 à 13 heures 30 minutes.

QUE le montant de l'adjudication ne soit pas tenue d'être payé immédiatement.

ADOPTÉ

1999-11-426

**ADDENDA AU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX
PROGICIELS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la ville de Bromont, les addenda au contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels qu'elle a avec Dynabec, informatique municipale.

ADOPTÉ

1999-11-427

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA COALITION POUR LE
RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les infrastructures publiques, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales sont essentielles à la bonne qualité de vie, en assurant l'approvisionnement en eau, en matières premières et en permettant aux personnes et aux biens de circuler librement ;

1^{er} novembre 1999

ATTENDU QUE la qualité de vie de nos citoyens et l'assise économique de nos entreprises reposent sur la qualité de ces infrastructures ;

ATTENDU QUE le Québec a accumulé au retard important dans l'entretien et le renouvellement de bon nombre de ses infrastructures publiques : rues, routes, autoroutes, systèmes d'aqueduc, canalisations d'égouts, stations de pompage, équipements de traitement de l'eau, etc. ;

ATTENDU qu'un bon nombre de ces infrastructures requièrent des travaux urgents de réfection et d'entretien ;

ATTENDU QU'attendre davantage pour investir dans les infrastructures publiques fera grimper rapidement les coûts ;

ATTENDU QUE tous les paliers de gouvernement doivent s'impliquer dans le financement de ce patrimoine collectif ;

ATTENDU QU'un nouveau programme conjoint long terme (fédéral-provincial-municipal) de renouvellement des infrastructures permettrait de régler cet important problème de société ;

ATTENDU QUE, parmi les besoins qui s'expriment avec légitimité de nos jours, l'investissement dans nos infrastructures publiques mérite de figurer au premier rang ;

ATTENDU QU'un regroupement d'une vingtaine de partenaires, composé d'organismes de tous les secteurs d'activités de la société québécoise, a décidé d'unir ses efforts afin de convaincre les gouvernements fédéral et provincial, de mettre sur pied un nouveau programme conjoint de réfection des infrastructures municipales et routière dès l'an 2000, formant sur ce sujet une « Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer, sans réserve, la proposition de programme mise de l'avant par la Coalition dans son mémoire.

ADOPTÉ

1999-11-428

FONDS DE PROJETS SPÉCIAUX DE LA SODER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} novembre 1999

DE demander au CLD Haute-Yamaska de faire parvenir, à la Ville de Bromont une chèque de **SOIXANTE-HUIT MILLE DOLLARS (68 000\$)**, somme représentant 40% du fonds de projets spéciaux accumulé par la SODER depuis le début de ses opérations en 1993.

QUE la Ville de Bromont s'engage à respecter les conditions stipulées dans les résolutions 99-06-004 de la SODER

ADOPTÉ

N. M.

ASSOCIATIONS DE SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI

Le sujet numéro 5.14 est reporté à une séance subéquente.

1999-11-429

**DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE FAITE PAR
L'ENSEMBLE VOCAL DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125\$)** à l'Ensemble vocal de Bromont, somme représentant la participation de la ville au programme souvenir du concert de Noël qui se tiendra le 5 décembre 1999 à l'église Saint-François-Xavier de Bromont.

ADOPTÉ

1999-11-430

DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL THE SHOPPER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} novembre 1999

Que LA Ville de Bromont ne souhaite pas réserver d'espace publicitaire dans le journal The Shopper

ADOPTÉ

1999-11-431

**MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE POUR RÉDIGER DES
HYPOTHÈQUES LÉGALES RELATIVEMENT À DES TAXES
IMPAYÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^e Christiane Dussault notaire afin de rédiger des hypothèques légales relativement aux dossiers de taxation suivants :

N° DE DOSSIER	PROPRIÉTAIRE ET SITUATION	TAXES	INTÉRÊTS	TOTAL
6614 69 2598	2853485 Canada inc., 360 Pierre-Laporte (La petite auberge)	6,239,82\$	653,06\$	6 892,88\$
6719 56 5807	Golf des lacs inc., 1632, route Pierre- Laporte	8 423,76\$	624,29\$	9 048,05\$
7219 08 3387	9036-8853 Québec inc, 107, boulevard de Bromont	4 229,98\$	323,39\$	4 553,37\$
7219 38 0315	9055-3421 Québec inc, 120 boulevard de Bromont; (Les versants)	144 512,81\$	27 029,28\$	171 542,09\$
7219 36 2889	9012-6806 Québec inc., 201, rue Champlain	7 340,66\$	605,36\$	7 946,02\$

QUE M^e Désourdy soit aussi mandatée pour rédiger les des hypothèques légales relativement aux dossiers suivants en autant qu'elle reçoive un demande spécifique de l'administration municipale, le cas échéant :

1^{er} novembre 1999

NO DE DOSSIER	PROPRIÉTAIRE ET SITUATION	TAXES	INTÉRÊTS	TOTAL
6918 38 0956	Liane Lépine, 1345, rue Shefford, (La garderie des couleurs)	8 472,67\$	295,78\$	8 768,45\$
7218 07 5000	9034-2122 Québec inc, 95, rue Montmorency (Golf)	8 382,27\$	519,23\$	8 901,50\$
7219 16 6139	9034-2171 Québec inc.,95, rue Montmorency (Auberge)	38 800,66\$	2 929,12\$	41 729,78\$

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière ou en son absence l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont lesdits hypothèques légales.

ADOPTÉ

1999-11-432

MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE POUR RÉDIGER UNE QUITTANCE CONCERNANT UNE HYPOTHÈQUE LÉGALE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater M^e Johanne Désourdy, notaire afin de rédiger une mainlevée relativement à l'hypothèque légale par la Ville de Bromont contre Monsieur Claude Champagne, inscrite à la circonscription foncière de Shefford, le 14 mai 1999 sous le numéro 410087.

QUE les frais de ladite mainlevée soient à la charge de la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et la secrétaire-trésorière ou, en son absence, l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite mainlevée.

ADOPTÉ

1^{er} novembre 1999

1999-11-433

SOS DÉPANNAGE MOISSON GRANBY : SOIRÉE BÉNÉFICE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la documentation relative à SOS dépannage moisson Granby relativement à une soirée bénéfice ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut participer à la soirée bénéfice organisée au profit de SOS dépannage, moisson Granby.

ADOPTÉ

1999-11-534

**CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE
MOTONEIGE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le tracé du sentier de motoneiges qui concerne les terrains appartenant à la Ville de Bromont, tel que présenté.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont la cession d'un droit de passage.

ADOPTÉ

N. M.

**CESSION DU CHEMIN LAPOINTE AUX PROPRIÉTAIRES
RIVERAINS**

Le sujet numéro 5.21 est reporté à une séance subséquente.

1^{er} novembre 1999

1999-11-435

SIGNATURE DES BAUX POUR TROIS (3) KIOSQUES POSTAUX

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ainsi que la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le bail entre La Ville de Bromont et la Société canadienne des postes relativement aux kiosques postaux Windsor, Mont-Gale et Deux-Montagnes.

ADOPTÉ

1999-11-436

TRANSFERT BUDGÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le transfert budgétaire au 20 octobre 1999 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer lesdits transferts budgétaires.

Que ladite liste de transferts fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

N. M.

**DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE, BOULEVARD DE BROMONT.
RÉSOLUTION NUMÉRO 1999-10-385**

Le sujet numéro 5.24 est retiré de l'ordre du jour.

1999-11-437

**ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT INFÉRIEURS
À 1 200\$: RUE JACQUES-CARTIER**

1^{er} novembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de déneigement de la rue Jacques-Cartier, sur une longueur de 0,15 kilomètre, à Monsieur André Racicot, pour la somme de **SIX CENT QUINZE DOLLARS (615\$) taxes applicables en sus.**

D'effectuer le paiement en deux (2) versements, soit 40% le 31 décembre 1999 et 60% le 15 avril 2000.

QUE la présente résolution constitue à elle seule un contrat liant la Ville de Bromont à Monsieur Racicot

ADOPTÉ

1999-11-438

**ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT INFÉRIEURS
À 1 200\$: CHEMIN BERGERON**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU `À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de déneigement du chemin Bergeron, sur une longueur de 1,28 kilomètre, à Bachand déneigement et transport inc, pour la somme de **MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200\$), taxes applicables en sus,** la Ville mettant à la disposition du contacteur un camion de 10 roues de sable et un camion de dix (10) roues de criblure de pierre

D'effectuer le paiement en deux (2) versements, soit 40% le 31 décembre 1999 et 60% le 15 avril 2000.

QUE la présente résolution constitue à elle seule un contrat liant la Ville de Bromont à Bachand déneigement et transport inc.

ADOPTÉ

1999-11-439

**ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT INFÉRIEURS
À 1 200\$: CHEMIN SAXBY**

1^{er} novembre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de déneigement de 1 chemin Saxby, sur une longueur de 0,70 kilomètre, à Bachand déneigement et transport inc, pour la somme de **MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200\$)**, taxes applicables en sus, la Ville mettant à la disposition du contacteur dix (10) tonnes de sel.

D'effectuer le paiement en deux (2) versements, soit 40% le 31 décembre 1999 et 60% le 15 avril 2000.

QUE la présente résolution constitue à elle seule un contrat liant la Ville de Bromont à Bachand déneigement et transport inc.

ADOPTÉ

N. M.

**DEMANDE D'UTILISATION D'UN TERRAIN FAITE PAR LE CLUB
SPORTIF DE BROMONT : PISTE BMX - BROMONT**

Le sujet numéro 5.28 est reporté à une séance subséquente.

1999-11-440

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 e) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 725-
92 AFIN DE TENIR COMPTE DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE
SPÉCIALE IMPOSÉE AUX PROPRIÉTAIRES LORS D'UN
REFINANCEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLANJ**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'article numéro 9 e) du règlement numéro 725-92 doit se lire de la façon suivant afin de permettre à tout propriétaire des immeubles imposables de payer le montant de la quote-part restante, afférente à son immeuble lors de refinancement :

- 9 e) Il sera loisible à tout propriétaire d'un de ces immeubles de payer le plein montant de la quote-part afférente à son immeuble ou le montant restant de ladite quote-part afférent au dit immeuble, lors de refinancement.

1^{er} novembre 1999

de vente des obligations devant être émises en vertu du présent règlement.

ADOPTÉ

N. M.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 1999

Le sujet numéro 5.30 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

ACHAT D'UNE AUTOMOBILE POUR LE SERVICE DE GESTION DU TERRITOIRE

Le sujet numéro 5.31 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**AUTORISATION D'ALLER EN SOUMISSION PUBLIQUE
RELATIVEMENT À LA CUEILLETTE ET AU TRANSPORT DES
DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Le sujet numéro 5.32 est reporté à une séance subséquente

1999-11-441

**CONGÉ SANS SOLDE, À TEMPS PARTIEL, DE MESDAMES SOPHIE
BARRET ET ISABELLE CHABOT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1^{er} novembre 1999

De reconduire, pour la période du 1^{er} novembre 1999 au 31 décembre 2001, l'entente prévoyant que Mesdames Sophie Barret et Isabelle Chabot aient un congé sans solde et qu'elles travaillent durant quatre (4) jours par semaine, à temps partiel.

ADOPTÉ

1999-11-442

STAGIAIRE EN SECRÉTARIAT ET COMPTABILITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Karine Mandréa-Pelletier soit acceptée pour effectuer un stage en secrétariat et comptabilité à l'hôtel de ville de Bromont, durant trois (3) semaines, entre le 29 novembre et le 17 décembre 1999.

ADOPTÉ

1999-11-343

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SURNUMÉRAIRE AUX PERMIS DE
CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de Monsieur André Deragon, directeur du service de gestion du territoire relativement à l'embauche d'une inspectrice en bâtiment surnuméraire pour finaliser certains dossiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Julie Guilmain à titre d'inspectrice en bâtiment surnuméraire, au salaire horaire de 17,63\$ afin de mettre à jour les dossiers d'opérations cadastrales, ce qui représente environ 50 heures de travail.

ADOPTÉ

1^{er} novembre 1999

1999-11-445

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU QUE, suite à l'accident de travail de Monsieur Marc Courcy, une intervention chirurgicale est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN MCMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Daniel Potvin soit inscrit dans la banque des surnuméraires pour remplacer Monsieur Marc Courcy pendant son hospitalisation et sa convalescence.

Que le salaire horaire de Monsieur Potvin, classe 4 an 1, soit de 13,43\$

ADOPTÉ

1999-11-445

**PERMANENCE DE MONSIEUR YAN GENDREAU, VOIRIE
MUNICIPALE**

ATTENDU la fin de la période d'essai de monsieur Yan Gendron dans l'apprentissage de la fonction d'employé manuel, classe 4 ;

ATTENDU QUE monsieur Yan Gendreau rencontre les attentes dans les mises en situations auxquelles il a été confronté ;

ATTENDU QUE Monsieur André Deragon est satisfait du rendement de Monsieur Gendron par rapport aux critères d'évaluation rattachés à son poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la permanence de Monsieur Yan Gendreau au sein de l'équipe de voirie municipale.

ADOPTÉ

1^{er} novembre 1999

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC
TENUES LES 24 AOÛT ET 14 SEPTEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit procès-verbal

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 14 OCTOBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

DÉPÔT DE L'AVIS RELATIF À UN PERMIS D'ALCOOL

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis.

N. M.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-251
CONCERNANT LES VÉHICULES HORS ROUTE DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit projet de règlement.

1^{er} novembre 1999

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Ilze Eppers demande des renseignements sur les règlements qui régissent la chasse sur le territoire de la municipalité. Madame Eppers demande ensuite si la Ville a entrepris des démarches pour remédier à la situation dans laquelle évolue la Gestion des loisirs de Bromont.
- Monsieur Guy Broquet expose les problèmes que lui causent les fossés sur les rues des Mélèzes et des Cormiers.
- Monsieur Roger Bourque expose des chiffres sur la consommation d'électricité de l'aréna. Il en expose d'autres sur les dépenses par rapport aux revenus. Il commente l'état de l'éclairage sur le boulevard de Bromont. Il a de bons commentaires concernant Monsieur Albertus Parenteau de la voirie municipale.
- Monsieur Robert Désourdy demande en quoi consiste la réfection de la station de pompage Pierre-Laporte. Il demande pourquoi le sujet numéro 5.24 est reporté. Il fait des commentaires sur l'affichage commercial et demande au conseil si la Ville a amorcé des démarches pour que l'industrie dont il était question dans le journal Les affaires, vienne s'installer à Bromont.
- Monsieur Roger Bourque demande si les travaux de la rue de Lévis sont terminés.
- Monsieur Lucien Lortie demande des informations sur l'obligation de faire des élections pour remplacer madame Anne Joncas. Il s'interroge sur le fait que la ville puisse surenchérir lors de la tenue de la vente pour non-paiement de taxes. Il informe le Conseil que des véhicules tout terrain passent chez lui. Il commente le site Web du club sportif de Bromont.

1999-11-446

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente résolution soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.,
ADJOINT AU GREFFE